

Réf : CMA-00213
Durée : 24 heures
Prix : 1200 euros
Effectif : 1 stagiaire

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Analyser et exploiter vos expériences les plus pertinentes par rapport au référentiel de compétences de la certification demandée
Décrire et expliciter avec précision le contexte de vos activités et des formations mises en œuvre afin de constituer les preuves de vos acquis
Savoir exprimer, par oral et écrit, les éléments de compétences acquises en situation de travail
Se préparer à l'entretien avec le jury
Comprendre les manques en cas de **VAE** partielle et identifier les actions à mettre en place

PRÉREQUIS

- Justifier d'un an minimum d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme visé à temps complet (soit 1 607 h ou 12 mois minimum), en rythme continu ou discontinu (y compris les temps de formations initiales et continues en milieux professionnels) et quel que soit le pays concerné par l'expérience
- La durée des activités réalisées en formation doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Des réunions d'informations collectives sur la **VAE** : cela permet d'appréhender le dispositif et d'en mesurer l'ampleur. D'une durée d'une heure, elles sont gratuites
- Des entretiens conseils GRATUITS personnalisés d'une durée de 1h30. Le conseiller réalise une expertise du parcours professionnel qui aide à identifier le(s) diplôme(s) accessible(s) en **VAE**. Ce rendez-vous individuel permet également de faire le point sur un projet professionnel et d'évaluer si la VAE est un outil pertinent
- Un accompagnement : possible pour les candidats engageant une démarche **VAE** sur un titre Chambre de Métiers (ex. : Brevet de Maîtrise)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUE

- Formation en présentiel. Selon vos besoins, notre accompagnement peut inclure des phases individuelles et/ou d'ateliers collectifs d'explicitation, en présentiel et/ou à distance. L'expertise de nos conseillers et la qualité de nos outils méthodologiques nous permettent de répondre aux dernières exigences pédagogiques et critères du jury **VAE**

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- À la fin de votre parcours d'accompagnement, vous passez obligatoirement devant le jury VAE. Une à deux sessions de jury sont organisées par an
- Validation d'une certification professionnelle ou de blocs de compétences inscrits au RNCP.

PUBLIC

- Chef d'entreprise artisan commerçant
- Conjoint collaborateur /associé du Chef d'entreprise
- Salarié
- Demandeur d'emploi

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Formateur(s) formatrice(s)
- Conseiller conseillère
- Chargé(e) de développement économique

MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation et ateliers techniques équipés en multimédia

Lieux des formations :

- NIMES : 904 avenue Maréchal Juin
30908 Nîmes Cedex 2 – 04 66 62 80 00
- ALES : 75 impasse des Palmiers, PIST
Oasis, 30100 Alès – 04.66.62.80.00

N° de déclaration d'activité :

76311030031

Numéro Siren : 130 027 931 00109

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap
En fonction des formations et selon la situation de handicap, les parcours peuvent être aménagés sur demande auprès du référent handicap :
Isabelle HERVAGULT : 04 66 62 80 60
isabelle.hervagault@cma-gard.fr

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter la formation si les conditions pédagogiques n'étaient pas réunies.

Conditions générales de vente

INSCRIPTION ET INFORMATIONS

Possibilité de prise en charge partielle ou totale en fonction de votre statut.
Pour toutes informations sur nos formations et leur accès, nos conseillers sont à votre disposition au **04 66 62 80 89** ou par courriel : rcp-contact@cma-gard.fr

